

# Assemblée Générale Du GPPEP

18 juin 2016



# Ordre du jour

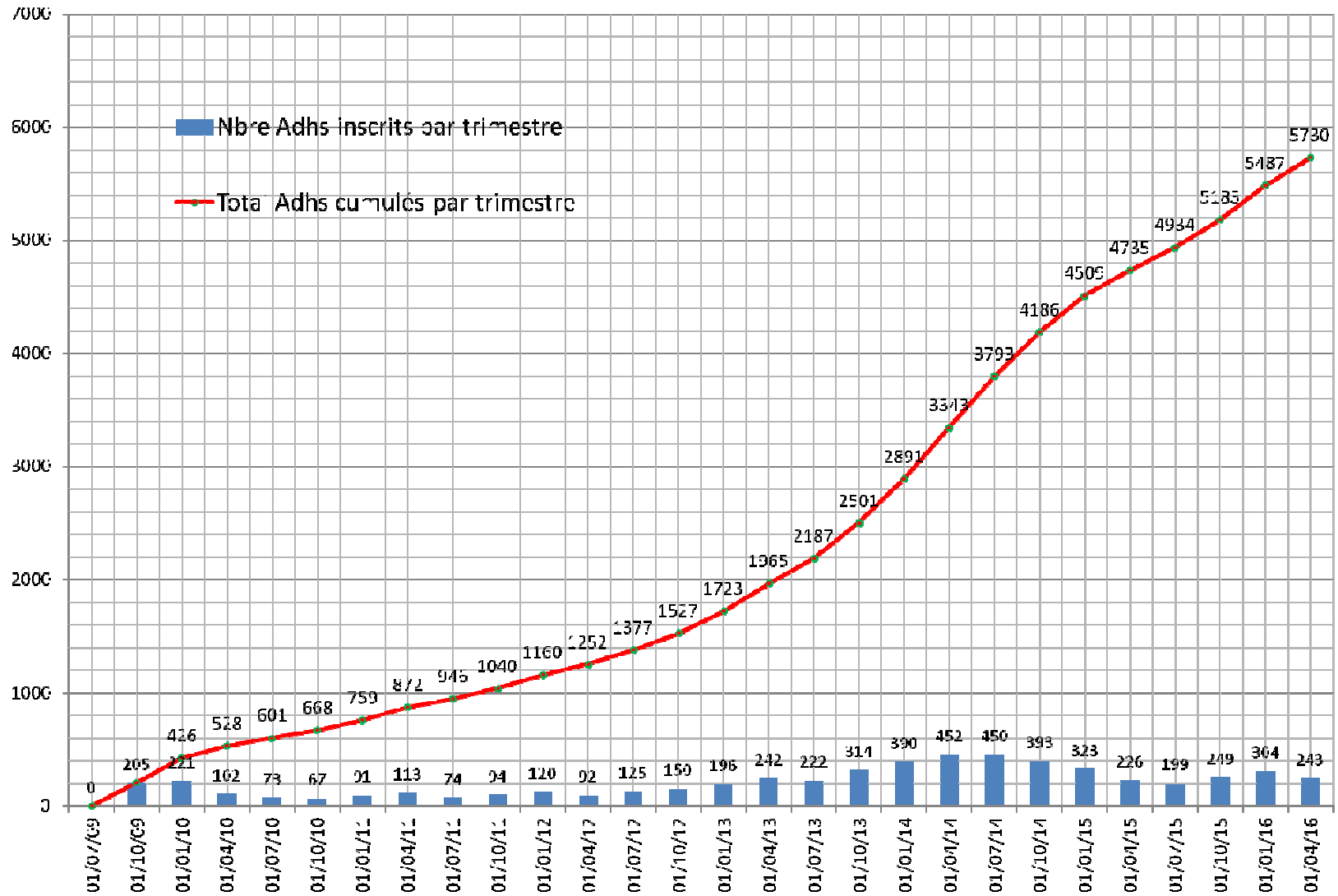
- Rapport moral
- Rapport financier
- Association d'utilité publique
- Cellule juridique du GPPEP
- Cellule aide juridique du GPPEP
- Proposition de restructuration de la partie juridique du GPPEP
- Fusion GPPEP/INSOCO
- Les prochaines échéances
- Nos besoins
- Démission du bureau, élection du Conseil d'Administration.
- Questions diverses

Intervenant : J.MERCY

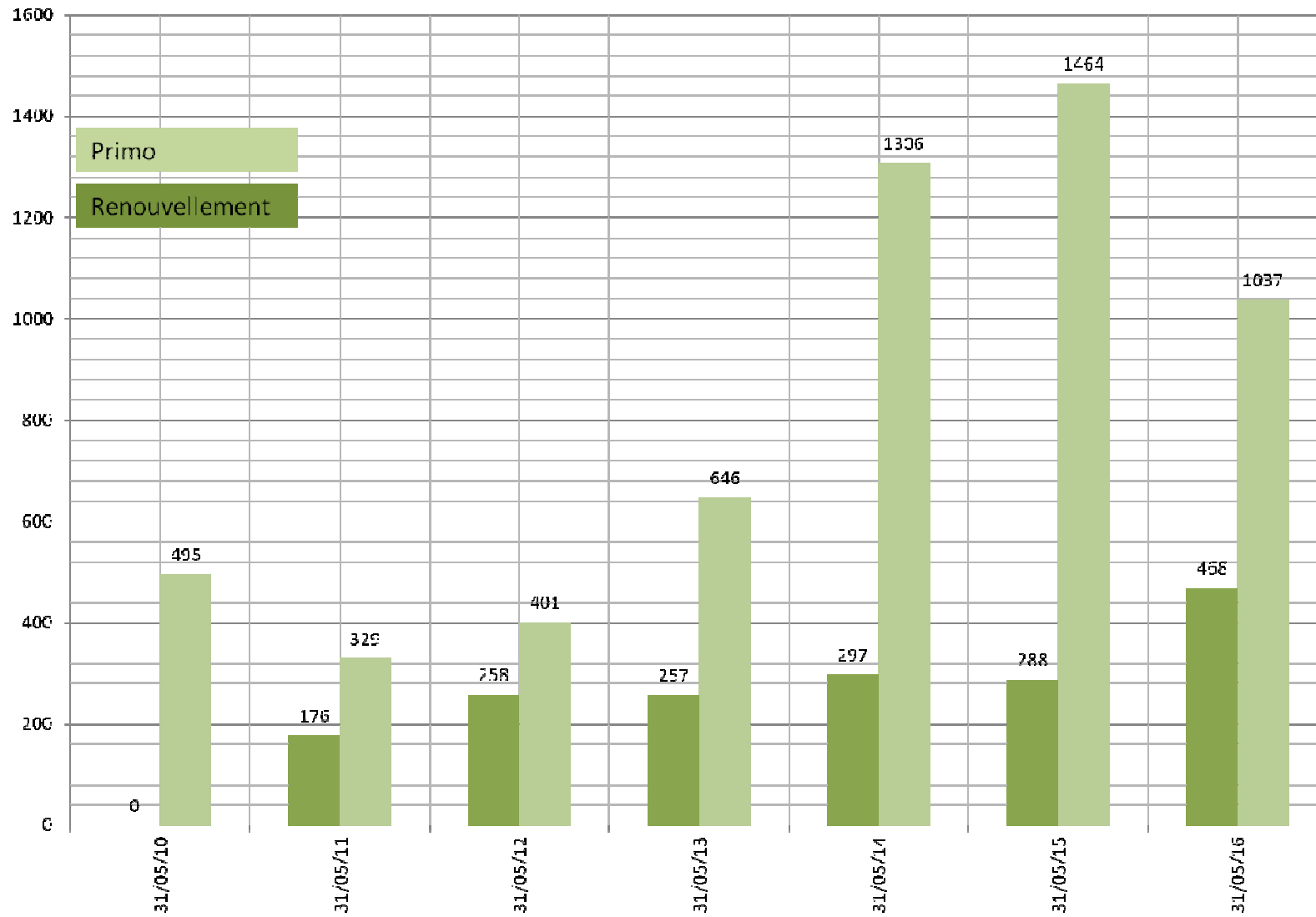
# Rapport Moral



## Progression du nombres de primo-adhérents depuis Sept 2009



## Adhérents par année depuis Sept 2009



# Bilan des Actions

Bonjour à tous,

- L'équipe va se structurer avec l'aide de 3 postulants, **Claudine Stantina**, **Jean-Paul Carpentier** et **Xavier Tardy**, qui souhaitent rejoindre le CA.
- Nous avons dû revoir notre demande de reconnaissance d'utilité publique ; **Joël** nous fera un point d'avancement.
- Notre équipe « juridique » est intervenu sur de nombreux dossiers d'arnaques techniques et commerciales; et le dénigrement de ces pratiques nous vaut des réactions très vives de certaines entreprises, avec menaces de procédures judiciaires!
- Nous avons accentué notre présence sur différents salons sur toute la France, «Salon Positi'Ve» à Mulhouse, «Salon des Economies d'Energie » à Blotzheim, « Habiter » à Nantes, « Habitat » à La Roche sur Yon, « Foire » de Marseille, etc..; NATURAVIGNON84 ; point d'information du GPPEP délégation de La Réunion.
- Les campagnes de presse se sont multipliées: le Particulier Pratique en Avril; La dénonciation des « éco-délinquants » dans L'Est Républicain, Le Particulier Immobilier , Médiaterre, et L'Echo du solaire en Mai;
- Nous continuons notre participation à divers groupes de travail: avec EDF dans le Comité de Concertation des Producteurs, sur un projet citoyen au Sicoval, avec les EIE, et ENERCOOP.
- Pour notre plus grand chantier sur l'« **Autoconsommation** », Dominique va nous faire le point du dossier à ce jour.
- Grace à David, nous avons lancé une campagne d'assistance auprès des 10000 villes de plus de 1000 habitants, et proposé à tous les adhérents un autocollant à disposer sur son coffret « extérieur » d'arrivée ERDF.

**Jean Marc**

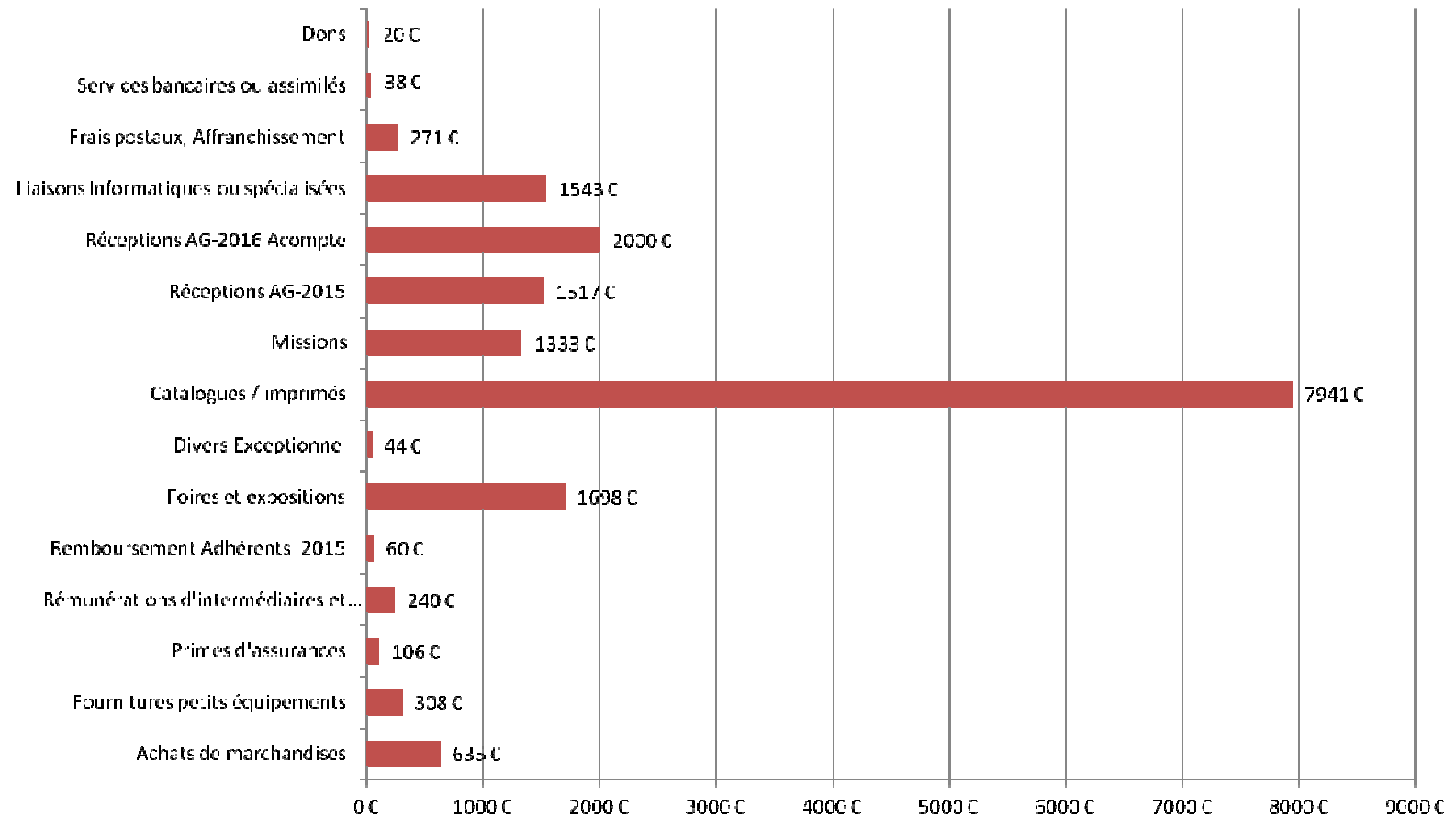
# Rapport Financier



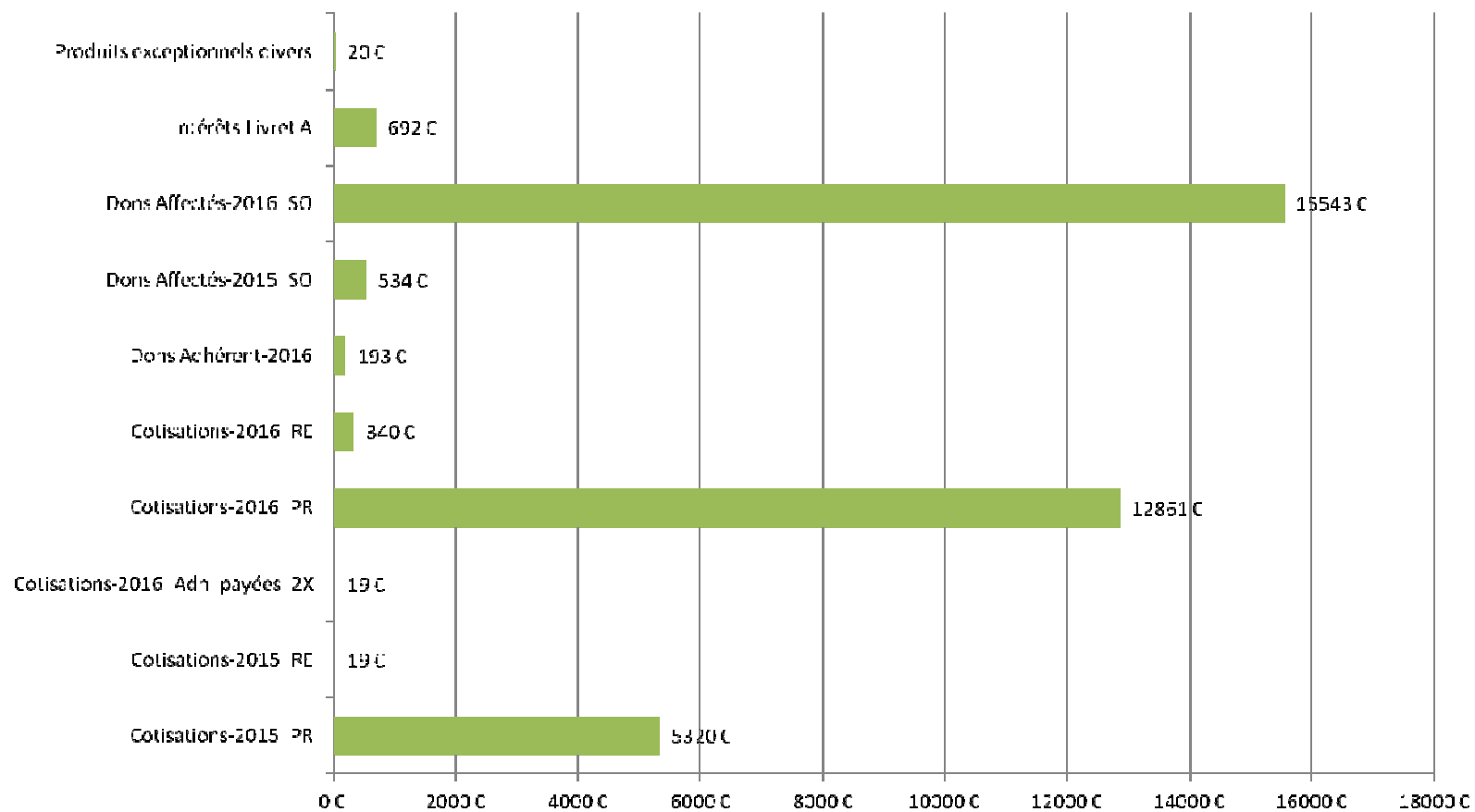




**COMPTES DE CHARGES du 01/06/2015 au 31/05/2016**



COMPTES DE PRODUITS du 01/06/2015 au 31/05/2016



## BUDGET PREVISIONNEL 2017 (01/06/2016 - 31/05/2017)

Nom de l'organisme : GPPEP

COMPTES DE CHARGES		MONTAN T	%	COMPTES DE PRODUITS <i>(les sous-totaux)</i>		MONTAN T	%
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>2500 €</b>	<b>7,8%</b>	<b>51</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FINIS ET PRESTATIONS</b>	<b>0 €</b>	<b>0,0%</b>
607	Achats de marchandises	2000 €					
6063	Fournitures petits équipements	500 €					
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>110 €</b>	<b>0,3%</b>	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>0 €</b>	<b>0,0%</b>
6161	Primes d'assurances	110 €					
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>24050 €</b>	<b>74,8%</b>	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>30200 €</b>	<b>89,1%</b>
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1000 €		7560	Cotisations-2016_PR	4000 €	
6233	Foires et expositions	3000 €		7560	Cotisations-2016_RE	100 €	
6236	Catalogues et imprimés	8000 €		7560	Cotisations-2017_PR	10000 €	
6256	Missions	4000 €		7560	Cotisations-2017_RE	400 €	
6257	Réceptions AG-2017	3000 €		7582	Dons Affectés-2016_SO	500 €	
6261	Liaisons Informatiques ou spécialisées	3500 €		7582	Dons Adhérent-2017	200 €	
6263	Frais postaux, Affranchissement	1500 €		7582	Dons Affectés-2017_SO	15000 €	
6278	Services bancaires ou assimilés	50 €		<b>77</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3700 €</b>	<b>10,9%</b>
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5500 €</b>	<b>17,1%</b>	7788	Intérêts Livret A	700 €	
6582	Dons	500 €			Remboursement du prêt INSOCO	3000 €	
	Prime Autoconsommation Kit GPPEP	5000 €					
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>32160 €</b>	<b>100,0%</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>33900 €</b>	<b>100,0%</b>
	Résultat de l'exercice (solde créditeur)	1740 €			Résultat de l'exercice (solde débiteur)		
	<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33900 €</b>	

<b>RESULTAT : EXCEDENT</b>	<b>1740 €</b>
----------------------------	---------------

## **Comptabilisation du bénévolat, des personnes et des biens mis à disposition gratuitement :**

Depuis le 1er janvier 2000, la comptabilisation (arrêté interministériel du 8 avril 2000) du bénévolat, des personnes et des biens mis à disposition par ou au profit des associations, si elle est valorisée, ne doit plus apparaître dans le compte de résultat

<b>86</b>	<b>Emplois des contributions volontaires</b> (consenties par le porteur du projet)	Montant	%	<b>87</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b> (reçues par le porteur du projet)	Montant
	<i>Nbre d'heures comptabilisés</i>	9 947 h			<i>Bénévolat</i>	9 947 h
	<i>Evaluation masse salariale (10 €/h)</i>	99 470,00 €			<i>Prestations en nature</i>	
					<i>Dons en nature</i>	
	<b>TOTAL</b>	99 470,00 €			<b>TOTAL</b>	99 470,00 €

Annick  
 Claudine  
 David  
 Dominique  
 Gérard  
 Jean Claude  
 Jean François  
 Jean Marc  
 Jean Noël  
 Jean-Luc  
 Joël  
 Laurent  
 Maurice  
 Michaud  
 Régis  
 Roger  
 Rosemary  
 Thomas  
 Yves

# Association d'utilité publique

- Pourquoi
- Rappel
- Demandes de modifications du ministère de l'intérieur
- Changements statuts et règlement intérieur
- Modifications en cours et échéances

# EFFETS

- Une association reconnue d'utilité publique peut recevoir, en plus des dons manuels, [des donations et des legs](#). Si elle répond à certaines conditions, elle peut émettre des reçus fiscaux à ces donateurs.
- Au-delà, la reconnaissance d'utilité publique est perçue par le monde associatif comme un label conférant à l'association une légitimité particulière dans son domaine d'action. L'association s'engage, en contrepartie, à accepter toutes les contraintes et tous les contrôles imposés par l'administration.
- Enfin, la reconnaissance d'utilité publique lui confère une dimension et une respectabilité particulières, propres à rassurer les éventuels sociétaires et donateurs.

# Pièces à fournir

- Extrait de la délibération de l'assemblée générale autorisant la demande de reconnaissance d'utilité publique, avec indication du nombre des membres présents
- Indication des noms et qualités des mandataires désignés par l'assemblée générale
- Extrait du Journal officiel contenant la [déclaration de l'association](#)
- Exposé indiquant :
  - l'origine, le développement, les conditions de fonctionnement, le but d'intérêt public de l'association,
  - le cas échéant, l'organisation et le fonctionnement des comités locaux ainsi que leurs rapports avec l'association
- Liste des établissements de l'association avec indication de leur siège (s'il y a lieu)
- [Statuts de l'association](#)
- Listes des membres du bureau, du conseil d'administration et de l'association, avec indication de leur date de naissance, nationalité, profession et domicile
- Comptes de résultat et bilans des 3 derniers exercices et le budget de l'exercice courant
- État de l'actif et du passif en indiquant :
  - pour les immeubles : leur situation, contenance et valeur,
  - pour les titres : leur valeur en capital (certificat bancaire à l'appui).
  - les rapports d'activité des 3 derniers exercices
- Tous les documents doivent être fournis en 2 exemplaires paraphés à chaque page et signés sous le dernier article, certifiés sincères et véritables.

Cellule Juridique





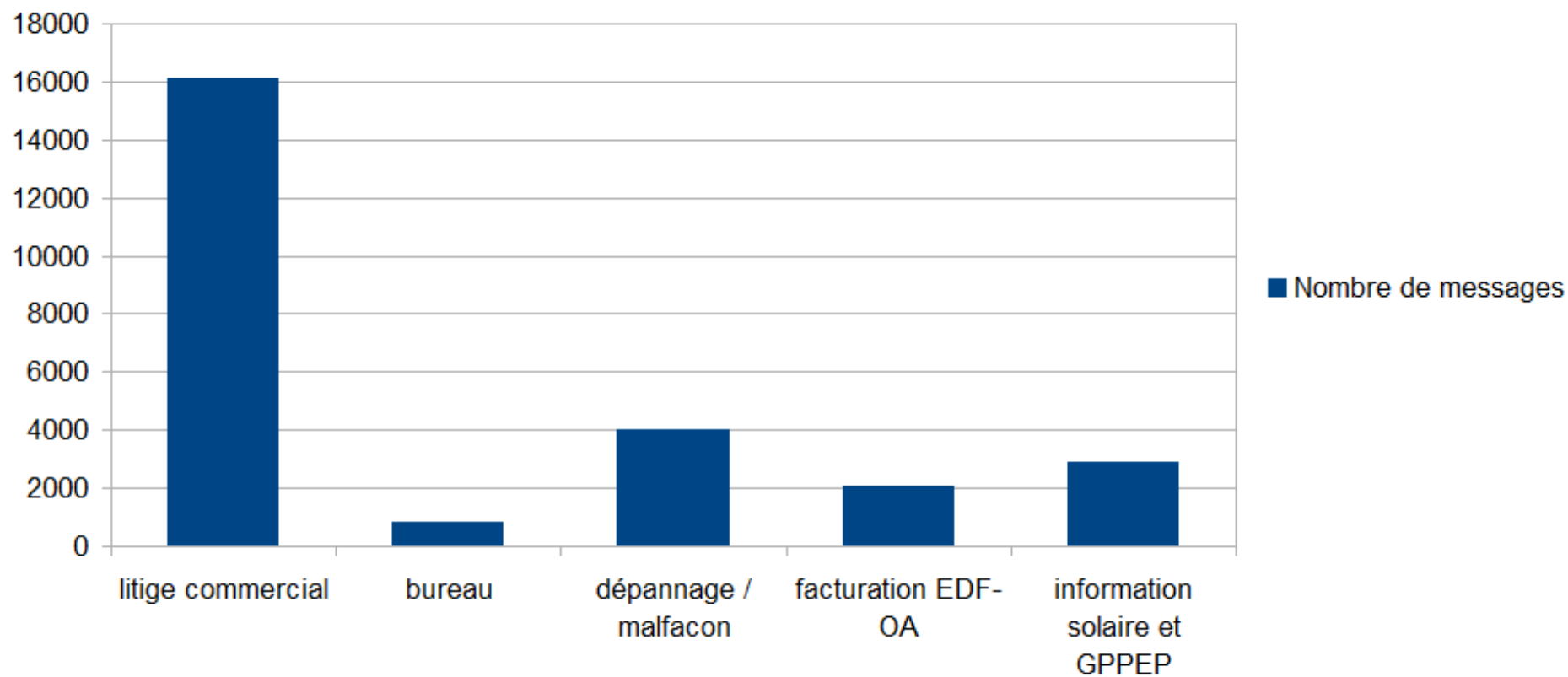
# Cellule juridique du GPPEP

- Bilan des actions 2015/2016
- Les nouvelles arnaques des sociétés (ex passENR)
- La pression du milieu juridique (ex AVP)
- La contre attaque du GPPEP et de ses partenaires (Forum, asso-BDPV)
- Qu'avons-nous fait (bilan des échanges « aide »)
- Que devons nous faire (lanceur d'alerte, anticiper etc)

# Bilan des échanges de la cellule « Aide » 01/06/2015 – 30/05/2016

2279 dossiers traités

25955 messages échangés

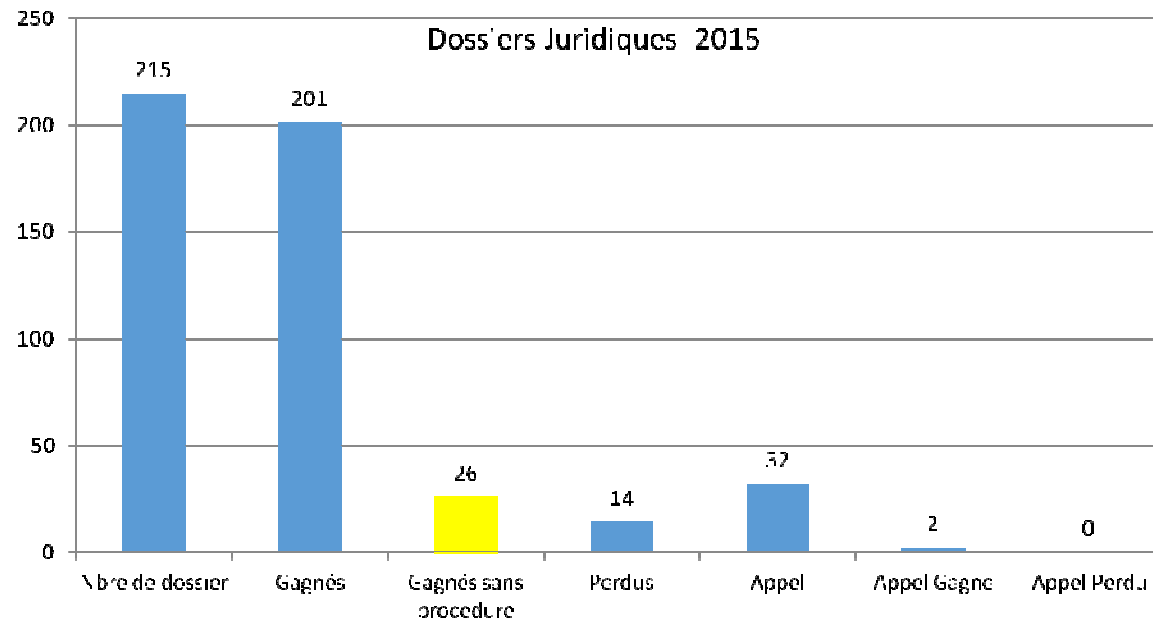


# Cellule Aide Juridique



# AG GPPEP 2016

- En globale pour 2015, la majorité des affaires sont gagnées en 1<sup>ère</sup> instance et 75% des affaires vont en appel
- Un certains nombres de dossier sont réglés sans procédure
- La moyenne du temps pour une procédure devant le TI est de 12 mois et devant la Cour d'appel de 18 mois.



rappel du rôle de la cellule aide juridique

**conseil , soutien** tout au long de votre procédure

N'hésitez pas à la contacter :

[aide-juridique@gppep.org](mailto:aide-juridique@gppep.org)

Parallèlement, elle prendra contact avec vous tout au long de votre procédure pour vous suivre et vous soutenir.

## Proposition de restructuration de la partie juridique du GPPEP, axe de réflexion

- Le GPPEP ne faisait pas du juridique
- Mieux aider nos adhérents et les producteurs
- Besoins financiers pour le développement de notre association
- Comment, avec qui et pourquoi
- Qui cela implique

# Autoconsommation Point sur le projet kits GPPEP

! Faible intérêt des adhérents du GPPEP pour l'autoconsommation

- 73 demandes de dossier
- 8 refusés (effet d'aubaine disproportionné, site isolé)
- 9 abandons (urbanisme, contraintes techniques )
- reste 56 dossiers dont 30 déjà mis en service
- 1 kWc en moyenne sur les projets réalisés
- 1/3 en auto-installation

? Perte des partenaires fournisseurs à cause des retards dans le déploiement



# Autoconsommation actions passées et futures

## Corriger une réglementation inadaptée devenue obsolète

- Contacts avec le ministère de l'énergie, les élus, la CRE
- Pétition et courriers vers les élus en partenariat avec BDPV
- Intégration en toiture, enfin s'en débarrasser
- Consuel abusif en dessous de 3 kWc
- Turpe « double peine »
- CAC Enedis/ERDF qui interdit l'autoconsommation sans vente
- Fiscalité « P+Q » si addition autoconsommation et vente

# Fusion insoco GPPEP: ne verra pas le jour !!

- Rappel pourquoi, comment
- Éléments extérieurs et intérieurs empêchant cette fusion
- Qu'est ce que cela implique: statu quo
- Développement des partenariats entre les partenaires
- Développement Insoco

# Les prochaines échéances.

- Juillet 2016 Décret concernant l'OA et l'autoconsommation, le combat continu.
  - Vente en totalité
  - Vente au surplus
  - Autoconsommation
- Poursuite du projet GPPEP autoconsommation

# Les moyens dont nous avons besoin

- Un responsables des ressources humaines (Absence temporaire de Rosemary)
- Une cellule moyens financiers ( subventions etc)
- Une structure communication (envoi flyers mairies etc)
- Une structure "lanceur d'alerte"

Nouveau conseil d'administration



# MEMBRE DU CA

- En mandat: David Trebosc, Annick Noury, Jean François Piller, Jean Marc Isnard
- Sollicitent un nouveau mandat : Dominique Mouton, Roger Zenss, Didier Michaud, Joël Mercy, Thomas Fournaise
- Les “petits nouveaux” Claudine Stantina, Jean Paul Carpentier, Xavier Tardy (quoique lui...).
- Supléant comme nous l’impose la loi : Jean Luc Josien

Les volontaires pour un mandat CA étant égal au nombre requis et selon les statuts les fondateurs ayant donné leur accord, ceux-ci sont élus.

# MEMBRE DU BUREAU

Président du GPPEP Joël mercy (seul volontaire)

Secrétaire : Jean Marc Isnard (seul volontaire)

Trésorier : Roger Zenss (seul volontaire)

Trésorier adjoint: Sylvie Perdreau (seule volontaire)

La surprise du président



Questions-Réponses  
A vous la parole !



Le mot de la fin du président  
Clôture de l'assemblée générale

